Tribune libre

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **32 (1986)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tribune libre

Les lecteurs nous écrivent...

A propos du Congrès d'Interlaken

La parole aux rapatriés d'Algérie et du Congo

Le N° 9 du **Messager Suisse** a donné un compte rendu du Congrès des Suisses de l'étranger à Interlaken. Les lignes suivantes visent à compléter cette excellente analyse en précisant les doléances de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'Outre-Mer (ASSAOM).

Le premier point a trait aux rentes-vieillesse que la France refuse de verser à nos compatriotes — anciennement travailleurs en Algérie — qui sont retournés dans leur patrie pour y passer la fin de leur vie. Il est troublant de constater qu'en cette affaire, la **Convention de réciprocité en matière de sécurité sociale,** dont l'entrée en vigueur date du 3 juillet 1975, n'est toujours pas respectée par l'une des parties. A la différence des Suisses résidant en France dont les prestations sont versées depuis 1979 avec une pleine rétroactivité, les quelques 80 Suisses d'Algérie encore vivants de l'autre côté de la frontière sont frustrés de leurs droits sociaux par la juridiction française en dépit des démarches helvétiques et notamment des assurances données au chef de notre diplomatie par le président français lui-même en février passé.

La Confédération dans ses prestations AVS ne fait aucune distinction de résidence pour ses assurés français, alors que les Caisses françaises avaient soumis tous leurs assurés à une **clause de résidence qui a été levée** par une circulaire ministérielle d'avril 1981. L'espoir était alors permis aux anciens cotisants en Suisse — d'autant plus qu'une instance judiciaire française a donné gain de cause à un rapatrié en 1982. Hélas ! une autre juridiction soutient que la sentence du Tribunal de Luxembourg, qui est à l'origine de la décision ministérielle de 1981, limite ses effets aux seuls membres de la CEE - nationaux français compris — et que les Suisses dont le pays est seulement associé au Marché commun sont exclus de son champ d'application. Cette chicane juridique est contraire à la lettre et à l'esprit de la **Convention** franco-suisse et il serait normal que le procès gagné en 1982 fasse désormais jurisprudence.

La deuxième doléance présentée par les rapatriés d'Algérie concernait les dépossessions en tout genre qui les ont frappés quelques mois ou quelques années après l'instauration de la République Populaire Algérienne. A l'instar de l'Italie et de la France, sans parler de la Grèce et même du Portugal, on pouvait s'attendre que la Suisse prenne des mesures indemnitaires en faveur de ses ressortissants. Comme il existe plusieurs précédents en cette matière s'agissant des nationaux suisses spoliés à Cuba, en Egypte, en Tunisie et au Maroc, les rapatriés d'Algérie croyaient pouvoir compter sur une indemnisation raisonnable à la faveur d'accords commerciaux ou douaniers. Quelle illusion ! Cette situation insolite, qui est actuellement l'objet d'un examen attentif de nos autorités, est préoccupante à plus d'un titre. Nous nous bornerons à souligner à cet égard que la Suisse qui consacre un budget de 700 millions à l'aide aux réfugiés — fidèle à sa tradition d'asile — traite beaucoup mieux les demandeurs en provenance du Tiers-Monde que ses propres nationaux de retour dans la mère-patrie.

Paradoxe des temps, sans doute ? Relevons enfin que nos compatriotes de retour du Congo-Zaïre sont logés à la même enseigne que nous. Les Caisses belges de sécurité sociale pratiquent une réglementation discriminatoire à leur égard en leur allouant quelque 12 % des prestations-vieillesse auxquelles ils ont droit du fait de leurs cotisations antérieures. Quant à la question relative à l'indemnisation des dépossessions, elle se pose pratiquement en des termes d'une telle incongruité que je m'abstiens d'en dire davantage.

Pour l'ASSAOM,
le Secrétaire exécutif,
Guy de Chambrier, le 18/12/1985

Madame,

J'ai été très surpris par le bref article relatif à « la misère et la faim en Suisse », paru dans le Messager de juillet-août 1985.

Les exemples précis qui sont fournis laissent supposer qu'une enquête assez approfondie a été entreprise ; je serais très heureux d'avoir des informations complémentaires. Pourriez-vous me communiquer les coordonnées d'ATD-Quart Monde Suisse qui a entrepris ce travail ?

Je saisis cette occasion pour vous signaler que je lis toujours avec un vif intérêt « votre » revue ; que je trouve son ensemble très équilibré et les divers articles et autres flashes intéressants, instructifs et agréable à lire. J.-P. Ribaut

Merci, cher Monsieur, pour l'intérêt que vous portez à notre publication. Hélas, oui, il y a des pauvres même en Suisse.

Pour les aider, vous pouvez envoyer des dons au mouvement :
ATD-Quart Monde, Ch 1711 TREVAUX (Tél. : 037.33.11.66).

Réd.

Un fidèle abonné, M. Allemann nous a communiqué cet amusant dessin humoristique paru dans le journal mutualiste de la Seine et que nous reproduisons avec plaisir.

– Oui, j'suis Suisse... Comment avez-vous deviné ?...